

Plaidoyer pour l'équité climatique

par Pierre André

Nous ne sommes pas tous également exposés aux effets du changement climatique. Les plus pauvres et les générations futures sont les principales victimes d'un réchauffement auquel les pays développés ont grandement contribué. D'où un problème moral et politique rarement pris en considération.

Recensé : Michel Bourban, *Penser la justice climatique*, Presses Universitaires de France, 2018, 429 p., 25 €.

La justice climatique est sans doute l'un des enjeux les plus importants du XXI^e siècle. Pourtant, la question a suscité peu d'intérêt en France jusqu'à présent. Michel Bourban comble ce manque avec le premier livre complet consacré en français à cette dimension particulière des inégalités environnementales : *Penser la justice climatique*.¹ Cet ouvrage conséquent (429 pages) et bien documenté cherche d'abord à élaborer un diagnostic moral du changement climatique, avant de développer des propositions politiques pour répondre à cet immense défi. Loin d'une philosophie déconnectée du réel, l'auteur développe une approche appliquée de l'éthique et de la philosophie politique, qui n'a pas peur de se confronter aux données scientifiques et économiques, ou encore de prendre position pour des politiques concrètes.

¹ Le manifeste de Ségolène Royal (*Manifeste pour une justice climatique*, Paris, Plon, 2017) reste très allusif et l'essai d'Olivier Godard (*La justice climatique mondiale*, Paris, La Découverte, 2015) cherche surtout à déconstruire le concept.

Penser les injustices climatiques

L'ouvrage débute par une synthèse sérieuse des données scientifiques, assumant ainsi pleinement la nécessité d'une approche multidisciplinaire du sujet. Au-delà des alarmes classiques, ce qui en ressort et fait la spécificité de la problématique de la justice, c'est d'interroger le changement climatique au prisme des inégalités. Michel Bourban montre bien l'existence d'une double inégalité, relative à la fois à la contribution aux causes et aux effets du réchauffement planétaire. D'une part, les émissions de gaz à effet de serre sont très inégalement réparties entre les pays. D'autre part, les effets du changement climatique sont eux aussi très inégaux et touchent avant tout les plus défavorisés ainsi que les générations futures. Ainsi, les populations des pays en développement et les générations futures sont les plus vulnérables aux effets du changement climatique, alors qu'elles n'ont que peu ou pas encore contribué à ses causes, contrairement aux populations présentes et passées des pays développés.

Mais comment discerner alors les inégalités injustes de celles qui sont tolérables ? Comment passer du vocable des inégalités à celui des injustices ? C'est ici que le philosophe vient compléter les données de l'économie et des sciences sociales par une interrogation sur les jugements de valeur légitimes. L'approche de M. Bourban est fondée sur les droits de l'homme (p. 71), les effets du changement climatique menaçant les droits à la vie, à la santé et à la subsistance. Ce fondement moral peu controversé a l'avantage de définir un seuil de dignité universel. De plus, les droits de l'homme sont à leur tour appuyés sur un principe incontestable et ne reposant sur aucune théorie de la justice en particulier : le principe de non-nuisance. Ce principe est par ailleurs réinterprété afin d'englober les nuisances provoquées par la simple participation à un système qui promet des « injustices structurelles » (p. 91).

Les inégalités relatives au changement climatique bafouant à la fois les droits de l'homme et le principe de non-nuisance, il faut donc mettre en place des politiques de réduction des émissions, d'adaptation et de compensation. Dans une approche distributive de la justice, M. Bourban s'interroge sur la répartition équitable des coûts de telles politiques. Il étudie divers principes distributifs afin d'interpréter la norme onusienne des « responsabilités communes mais différenciées » et des « capacités respectives ». Au terme de cette analyse, il se prononce en faveur d'une approche hybride combinant le principe du pollueur payeur appliqué aux émissions récentes et futures et le principe du bénéficiaire payeur pour les émissions dites historiques, c'est-à-dire antérieures à la publication du premier rapport du GIEC en 1990 (p. 116). Un tel

partage équitable de l'effort permettrait de concilier la lutte contre le changement climatique et les revendications au développement des pays les plus pauvres.

À ce problème de justice mondiale s'ajoute celui de la justice intergénérationnelle, dont l'auteur souligne le caractère tragique. Après avoir désamorcé les redoutables problèmes philosophiques de la non-existence et de la non-identité des personnes futures, l'auteur recourt à des œuvres cinématographiques et littéraires de science-fiction comme *Le Jour d'après*, *Le Transperceneige* ou encore *Mad Max* afin d'illustrer la responsabilité des générations présentes à l'égard des générations futures. Ces récits post-apocalyptiques nous permettent de concevoir l'ampleur de notre responsabilité pour les divers « mondes possibles » que nous pouvons léguer à ceux qui nous suivront (p. 163). L'imagination devient alors un moyen de pallier notre déficit d'appréciation morale des conséquences de nos actions quotidiennes.

Idéal, faisabilité et motivations

Cette première étape de clarification des enjeux moraux du changement climatique est déjà importante de par le contraste qu'elle offre avec les discours dominants, principalement économiques et techniques. Mais le livre de M. Bourban va plus loin en s'intéressant aux politiques à mettre en œuvre pour réduire les injustices climatiques. Dans cette perspective, il cherche à concilier l'idéal de justice et la faisabilité politique. Deux obstacles majeurs à la justice climatique sont identifiés : les insuffisances institutionnelles de la gouvernance internationale sur le climat et le déficit de motivation qui touche les États quand il s'agit d'accomplir leurs devoirs relatifs au climat (p. 197).

Reconnaissant que l'Accord de Paris signé en 2015 à la COP 21 est certes une avancée mais qu'il est largement insuffisant pour réaliser les exigences de la justice climatique, M. Bourban propose de réformer la gouvernance onusienne du climat. Deux propositions ressortent plus particulièrement. La première consiste à institutionnaliser l'usage d'outils de contrôle des contributions nationales volontaires des États afin de s'assurer qu'ils respectent bien leurs engagements, mais aussi qu'ils prennent chacun une part équitable de l'effort mondial (p. 233). La seconde consiste à abandonner le concept de « dette climatique », jugé trop clivant et responsable de l'enlisement des négociations internationales sur la question du partage de l'effort.

L'auteur suggère d'y substituer la notion de « budget carbone », permettant selon lui de satisfaire aux exigences de la justice tout en recueillant l'adhésion des pays développés et émergents (p. 213).

L'ouvrage s'éloigne également des théories classiques de la justice sur la question des motivations. Reconnaisant que le devoir de lutter contre les injustices a été jusque-là insuffisant pour pousser les États à agir, l'auteur suggère de distinguer justification morale et motivation. Il identifie alors des « motivations prudentielles » ou amORALES qui pourraient pousser les États à l'action, tout en recherchant leur propre intérêt. La perspective d'un changement climatique catastrophique au-delà de certains points de basculement et les risques systémiques globaux comme les conflits armés, le terrorisme ou encore les migrations incontrôlées devraient inciter même les États les moins vulnérables et les plus émetteurs à mettre en place des politiques climatiques ambitieuses (p. 241).

Donner un prix au carbone

Plus concrètement encore, l'auteur disqualifie certaines politiques climatiques et cherche à en justifier d'autres. Il rejette ainsi la géo-ingénierie, c'est-à-dire la manipulation intentionnelle du climat pour contrer le réchauffement global, parmi les fausses solutions, dangereuses. Outre les risques que de telles pratiques feraient courir à l'humanité, la géo-ingénierie pose d'importants problèmes de gouvernance internationale et d'équité, puisqu'elle pourrait être mise en œuvre unilatéralement, au profit de certaines populations et au détriment d'autres (p. 258). Cette analyse est la bienvenue, car le sujet intéresse de plus en plus les décideurs politiques et les entrepreneurs, mais reste peu connu du grand public.

M. Bourban argumente à l'inverse en faveur d'un « mécanisme de marché hybride », combinant un marché mondial de quotas d'émissions pour les industries lourdes et une taxe carbone pour les émissions plus diffuses. Il considère par là qu'un prix du carbone est nécessaire pour permettre une transition énergétique mondiale (p. 284-7). À la fois signal et incitation, ce dernier pousserait les acteurs économiques à réorienter leurs activités. Un tel mécanisme permettrait également de refléter les exigences de la justice à travers l'allocation des quotas et la variation de la taxe entre les États. Cette proposition s'accompagne de la nécessaire suppression des immenses subventions dont jouissent encore les énergies fossiles dans le monde.

Pour accompagner ces réformes, l'auteur estime néanmoins qu'il faut également s'appuyer sur la société civile, dans laquelle il place de grands espoirs. Autour d'O.N.G. comme 350.org et d'initiatives comme Blockadia ou Alternatiba, un mouvement social international en faveur de la justice climatique s'est progressivement formé. Pour l'auteur, cette force pourrait changer la donne en mettant fin à l'inertie politique.

Un cadrage problématique

Si le diagnostic moral établi par M. Bourban est convaincant dans l'ensemble, on peut néanmoins émettre certaines réserves concernant la pertinence de ses propositions pratiques. Tout d'abord, on peut douter de la réelle convergence entre les exigences de la justice climatique et les motivations prudentielles mises en avant pour les réaliser. Est-il vraiment judicieux de s'appuyer sur ce genre de passions (peur des migrations ou d'un terrorisme sans lien causal précis avec le changement climatique) pour motiver l'action en faveur de la justice climatique ? Ici l'hypothèse de convergence entre motivations amORALES et justice court le risque de voler en éclats. Les droits de l'homme ne nous prescrivent-ils par exemple d'accueillir les exilés du climat, dont l'auteur défend par ailleurs les intérêts (p. 83) ?

On peut également être sceptique quant à la pertinence d'un prix mondial du carbone. Si cette solution est très séduisante en théorie, puisqu'elle vise à réorienter tous les comportements à partir d'un signal unique, n'est-elle pas justement trop simple et impraticable en réalité ? Après les échecs des mécanismes de marché du protocole de Kyoto et du système européen de quotas (p. 308-14), doit-on vraiment placer nos espoirs dans de tels dispositifs ? Au vu de la situation des négociations internationales sur le climat, on peut douter de la capacité des États à se mettre d'accord sur un marché mondial d'émissions réformé, une allocation des quotas et une taxe carbone mondiale. Certains voient d'ailleurs dans l'obsession pour un prix mondial du carbone la poursuite d'une « chimère » qui vient nourrir le *statu quo* des politiques climatiques.² Notre temps et notre énergie ne seraient-ils pas mieux employés à promouvoir des politiques, certes moins parfaites en théorie, mais plus

² Antonin Pottier, *Comment les économistes réchauffent la planète*, Paris, Seuil, 2016, p.212, 236.

réalistes, comme des politiques sectorielles en faveur des énergies renouvelables, d'une mobilité moins carbonée ou de régimes moins carnés ?

Enfin, on peut regretter que l'ouvrage reste concentré sur une approche très étatique et internationale de la justice climatique. M. Bourban considère, à juste titre, que les États sont les mieux à même d'incarner la responsabilité prioritairement collective vis-à-vis du climat (p. 93) et qu'une gouvernance mondiale est nécessaire (p. 347). Toutefois, la faiblesse de l'Accord de Paris et la décision de Donald Trump de s'en retirer malgré tout illustrent l'importance des devoirs secondaires des autres entités collectives (régions, villes, entreprises) et des individus dans la lutte en faveur de la justice climatique. Ces différents types d'acteurs montrent d'ailleurs aujourd'hui bien souvent l'exemple aux États qui refusent de prendre à bras le corps le problème climatique.

Conclusion

Si le diagnostic moral de M. Bourban est convaincant et bienvenu, ses propositions politiques peuvent décevoir. On peut ainsi regretter un certain cadrage qui empêche l'auteur d'accorder plus d'attention à la responsabilité des acteurs non-étatiques, au détriment de la praticabilité des solutions proposées. On aurait pu également attendre d'une approche qui se veut soucieuse de la faisabilité politique qu'elle s'intéresse davantage aux différentes échelles de la justice climatique, du local au mondial.

Publié dans laviedesidees.fr, le 20 décembre 2018.